

Pacte d'associés

Pacte d'associés de la société 360° Bad

Les soussignés :

- Robin Magistry, détenteur de 52 % des parts réelles,
- Ashwyn Ramburuth, détenteur de 24 % des parts réelles,
- Mehdi Grzes, détenteur de 24 % des parts réelles,

reconnaissent que, malgré un capital social réparti de façon égalitaire à hauteur de 1 € chacun dans les statuts pour des raisons bancaires, la répartition réelle des droits économiques et décisionnels est définie comme suit :

- Robin : 52 %
- Ashwyn : 24 %
- Mehdi : 24 %

Cette répartition s'applique à toute décision relative aux bénéfices, aux votes, et à la cession de parts, sauf accord unanime contraire.

Le présent pacte est confidentiel et prévaut entre les parties, indépendamment des mentions figurant dans les statuts déposés.

Ramburuth Ashwyn

GRZES Mehdi

Fait à Pantin le 03/05/2025

Magistry Robin

Signatures des 3 associés.

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Lu et approuvé

